



Lever un doute en l'etat et dans l'etat

Par **manuel61**, le **30/10/2016** à **10:44**

Bonjour,
je me suis toujours posé la question: quelle est la différence entre un véhicule vendu en "l'état" et dans "l'état"?
Sans doute y en a-t-il pas mais j'aimerais toutefois m'enlever ce doute de la tête!
Pouvez-vous m'en dire plus svp
Merci à vous tous
Manu

Par **morobar**, le **30/10/2016** à **11:11**

Bonjour,
Aucune différence, et en tout état de cause 2 formules qui ne valent rien sur le plan juridique, un peu comme le fameux "lu et approuvé" et son copain "bon pour accord".

Par **Lag0**, le **31/10/2016** à **10:01**

Bonjour,
Un véhicule est toujours vendu dans l'état auquel il se trouve ! Cette mention n'a donc aucun intérêt ni, bien sur, aucun effet juridique. Elle n'a pas à figurer sur un acte de vente.
Certains confondent cette mention avec une clause d'exonération des vices cachés. Il n'en est rien, une telle clause doit être écrite en toute lettre et n'est pas remplacée par la mention "vendu en l'état".